

Les subsides

une discussion à ce sujet et que nous puissions procéder à un échange complet de points de vue et de conceptions. Nous ne pourrions pas satisfaire aux aspirations des Canadiens si nous ne voyons pas ce qu'il y a lieu de faire au sujet des coûts fonciers.

De nombreux programmes du ministère des Affaires urbaines sont conçus pour viser au nombre. Cela peut se défendre. En septembre dernier, le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement envisageait 240,000 mises en chantier pour 1978. Il est très important que le ministère cesse de ne penser qu'au nombre de mises en chantier ou de tout réduire à de simples chiffres. Il faut voir si les 25 ou 30 programmes du ministère s'attaquent aux problèmes tenaces. Ce n'est pas en brandissant des chiffres de mises en chantier qu'on réglera la situation du logement.

Le Programme d'assistance à l'acquisition d'une maison a connu un énorme succès. Il faut reconnaître, cependant, qu'il y a des problèmes. La conjoncture économique a entraîné un certain marasme. Les gens constatent que les charges financières et autres et les frais de peinture sont plus élevés que la valeur de la maison elle-même. Le danger est réel qu'un grand nombre d'emprunteurs hypothécaires ne puissent plus faire face à leurs obligations. Je pense que la situation est particulièrement inquiétante dans les provinces de l'Est.

Je voudrais parler à présent du programme d'aide à la remise en état des logements, le PAREL dont les règlements viennent d'être changés. Il semblerait, à la suite de ces changements, que les prêts seraient réduits et l'application moins étendue, et alors qu'il s'agissait initialement d'un programme d'aide pour la remise en état, il ne s'agit plus à présent que d'un programme de raccommodage. Par exemple, il n'est plus question désormais de remplacer des annexes délabrées.

M. Blais: Retenez votre souffle.

Mme Pigott: Certainement pas, pas avec la façon dont le courrier est acheminé aujourd'hui. Je suis désolée, je ne pouvais pas y résister.

Une voix: Le ministre murmure un peu bruyamment.

M. Blais: Ne faites pas attention à ma conversation avec mon confrère.

Mme Pigott: Un groupe très utile, l'Association de l'habitation et du développement urbain, a présenté par exemple des programmes de rénovation très constructifs, et j'ai déjà travaillé en association avec ses membres, avant de venir ici à la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte à présent le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

[M^{me} Pigott.]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

Mme Pigott: Monsieur l'Orateur. J'ai d'autres préoccupations à exprimer au sujet de ce qui se produit sur les marchés de l'habitation et du lotissement à l'heure actuelle. L'une a trait à l'exode apparent de certains de nos lotisseurs sous des cieux plus cléments. Je crois qu'ils ont de nombreuses raisons valables d'aller investir au sud de la frontière et il importe que le ministère découvre quelles sont ces raisons. Je suis certaine que l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain lui serait en cela d'un grand secours.

Nous ne devons pas nous intéresser seulement à l'est du Canada et à la région de Montréal, mais aussi à ce qui se passe sur le marché de Toronto. Je crois comprendre que le chômage dans l'industrie se situe à environ 50 p. 100 et atteindra environ 60 p. 100 durant l'hiver. On s'inquiète vivement de l'absence de mises en chantier actuellement. Je soupçonne le ministère de ne s'intéresser qu'à une région, de jongler avec des organigrammes au lieu de s'occuper de choses concrètes comme le développement de nos grands centres urbains.

J'aimerais signaler également l'intrusion du gouvernement fédéral dans des capitales provinciales et des centres municipaux qui relèvent vraiment des provinces. Le logement est un domaine de compétence provinciale, mais au fil des ans, le gouvernement fédéral s'est immiscé dans ce domaine en s'occupant d'aménagement et de concurrence relativement aux projets urbains.

Le programme d'isolation thermique des maisons canadiennes est un autre exemple de l'intrusion fédérale dans un domaine de compétence provinciale. D'autres députés creuseront davantage cet aspect de la question plus tard. Pourquoi ces subventions sont-elles consenties directement à des particuliers plutôt qu'aux provinces alors que c'est un domaine de compétence provinciale? Pourquoi des représentants provinciaux ont-ils soutenu qu'aucune consultation véritable n'avait eu lieu avant le lancement de ce programme? Pourquoi les réunions n'ont-elles commencé qu'hier, trois mois après la mise en œuvre initiale? Je dois malheureusement signaler en outre que la seule province qui a refusé dès le début de participer à ce programme est celle qui a obtenu le bureau central. Voilà un autre cas où le gouvernement fédéral a agi avant de savoir si la province adhérait au programme.

Comment ne pas s'inquiéter du sort des Canadiens qui vivent dans des circonscriptions comme celle du député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), qui doivent envisager la perspective de passer un hiver très rigoureux dans des maisons qui auraient grand besoin d'être réparées et isolées. Malheureusement, le gros volume de travail a empêché les bureaux locaux de la SCHL de s'occuper des demandes qui leur ont été adressées à ce sujet.